

# «Nous sommes dégoûtés»



Partager cet article sur:

06.02.2020

**Le tribunal a enterré un projet de biogaz, lancé en 2013 par un couple d'agriculteurs**

NICOLE RÜTTIMANN

**Barberêche** » «On traite les paysans de pollueurs. Mais lorsque nous voulons œuvrer pour le climat, on nous met des bâtons dans les roues! Ce projet aurait permis d'économiser des tonnes de CO2, nous avons tout fait juste, il a été validé par l'Etat. Et là, c'est fini?» Colère et amertume

percent dans la voix de Béat et Elsbeth Aeberhard, agriculteurs au Petit-Vivy, hameau de Barberêche. En cause? Le verdict rendu le 20 janvier par le Tribunal cantonal, publié sur le site de l'association Pro Fribourg. Il donne raison aux opposants à leur projet d'installation de biogaz, soit Pro Fribourg, Patrimoine Suisse et sa section Fribourg notamment.

## Un «feuilleton» de 7 ans

L'installation, prévue au sud de l'exploitation des Aeberhard dans son prolongement, «porterait atteinte à un site d'importance nationale». Car elle serait située à une centaine de mètres de l'ensemble protégé en catégorie A du château de Petit-Vivy et masquerait la vue sur celui-ci. Ce, malgré les mesures prises par le couple pour l'intégrer. Celui-ci n'exclut pas de faire recours, le délai courant jusqu'au 20 février. Mais, après sept ans de lutte et de rebondissements, il se dit «à bout».

Le projet a été lancé en 2013. La mise à l'enquête avait alors suscité des oppositions des associations. Et le Service de l'énergie, celui des biens culturels et la commune avaient rendu un préavis négatif. Après discussions et en accord avec les services, le couple avait apporté des modifications au projet. Le coût: 300 000 francs, s'ajoutant au 1,7 million de base. L'Etat valide. Et le Service des biens culturels du canton cite le projet en exemple, selon le couple. Mais, Patrimoine Suisse et Pro Fribourg refont opposition après la mise à l'enquête de 2014. En 2017, la préfecture lève les oppositions. Mais les associations font recours au TC.

«Le patrimoine a été pris en considération dans la pesée des intérêts, c'est ce qui nous importait. L'énergie, bien, mais pas au détriment du patrimoine, irremplaçable», relève Sylvie Genoud Jungo, secrétaire générale de Pro Fribourg. En regard de la zone protégée où est prévu le projet, il se serait agi d'une installation quasi «industrielle». L'un des bâtiments serait en outre recouvert d'une grande bâche verte. Mais d'assurer: «Pro Fribourg n'est pas contre les installations de biogaz! Notre opposition est basée sur l'emplacement, pas sur le coût ou la rentabilité. Il faut éviter de lourdes constructions dans les abords, même si au niveau légal, c'est en ordre. Et les juges estiment qu'il existerait d'autres endroits possibles, de l'autre côté de la ferme, ou en zone industrielle. Nous

sommes déterminés à protéger le paysage et le château. Mais nous sommes désolés pour les initiants au vu de la longueur de la procédure et des désagréments subit.»

## «Tout ça pour ça!»

Une installation «industrielle»? Pas du tout, estime pour sa part le couple: «Celle de Guin, en face, est 5 fois plus grande. La nôtre est petite et familiale! Et impossible qu'elle masque le château vu ses dimensions.» Mais certaines prises de vue trompeuses sous un certain angle ont faussé la perspective, la grossissant, pointe le couple, soulignant par ailleurs les modifications faites pour réduire encore l'impact visuel: la halle cachant la fosse à lisier a été séparée en deux pans. Située dans une pente, elle ne fait pas plus de 4 m de haut, et s'inscrit dans le prolongement du bas du toit de l'exploitation. Digesteur et post-digesteur – arborisés alentour – ont été semi-enterrés. Le second, de 16 m de diamètre, ne fait ainsi que 1,5 m de haut. Quant à la bâche, elle les fait s'étrangler: «Sa couleur nous a été imposée par les Biens culturels et le juge nous la reproche!»

Et les variantes exigées? Elles ne sont pas faisables, assure le couple: «Imaginez si vous construisez une villa et qu'on vous dit de faire la cuisine dans le jardin! Les vaches font leurs besoins ici, on ne va pas méthaniser de l'autre côté.» Et de noter que le Service de la nature et du paysage leur a assuré «que la bonne solution était de tout regrouper à cet endroit». La déplacer impliquerait entre autres des pompes supplémentaires.

«Nous aurions économisé 190 t de CO<sub>2</sub> par an avec l'installation, qui aurait aussi permis à 5 agriculteurs d'utiliser le digestat, engrais inodore et très nutritif en résultant. Nous voulions agir pour le climat, être précurseurs comme pour le solaire (ils ont remporté le Prix Solaire suisse et européen en 2005 pour leur installation photovoltaïque, ndlr). On nous en empêche! Nous continuerons de nous battre.» Et d'espérer que leurs efforts n'aient pas été vains.

**SÉLECTIONNÉS POUR VOUS**